

QUARANTE-HUITIEME SEANCE DU
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bâle, le lundi 19 avril 1971 à 13 heures 30

Ordre du jour

- I. Election du Président du Comité.
- II. Approbation du procès-verbal de la quarante-septième séance.
- III. Union économique et monétaire: suites à donner aux résolutions et décisions arrêtées par le Conseil des Communautés européennes, les 8 et 9 février 1971*: 42/4
- 1) Coordination de la politique des banques centrales en matière monétaire et du crédit: 48/4 - B
 - a) Examen des lignes générales actuellement suivies ou envisagées pour le proche avenir (cf. les notes des cinq banques centrales).
 - b) Définition des modalités pratiques de la procédure de coordination et de consultation préalable entre les banques centrales.
- 2) Réduction des marges de fluctuation entre les monnaies de la Communauté:
 - a) Ampleur des nouvelles marges.
 - b) Critères et procédures pour la fixation et le changement du "niveau communautaire" du dollar.
 - c) Mise en oeuvre de la "concertation": décisions ou orientations à prendre sur la base du rapport** d'avril 1971 du groupe d'experts sur les problèmes techniques soulevés par la concertation. 48/C

* Les questions regroupées sous ce titre III ont fait l'objet, par les Suppléants des Gouverneurs, d'un examen préparatoire dont les résultats seront exposés par M. Clappier lors de la séance du Comité.

** Ce rapport sera présenté par M. Théron, président du groupe d'experts.

48/D
3) Harmonisation des instruments de la politique monétaire: mise au point,
à partir du projet établi par les Suppléants, du mandat à confier au
groupe d'experts.

48/E
IV. Analyse de la quarante-et-unième série de documents de travail (données
statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la
Communauté).

48/F
V. Autres questions relevant de la compétence du Comité.

VI. Date et lieu de la prochaine séance.